

Séance extraordinaire du 19 décembre 2017 (19 h 15)

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Saint-Césaire, tenue le mardi 19 décembre 2017 à 19 h 15, à la Salle des délibérations du Conseil à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Guy Benjamin, maire, et à laquelle assistent les conseillers, madame Joanie Généreux et messieurs Michel Denicourt, André Deschamps, Jacques Bienvenue, Gilbert Viens et Denis Chagnon.

Également présentes : M^e Isabelle François, directrice générale et greffière, et madame Micheline Quilès, directrice générale adjointe et trésorière.

L'avis de convocation de la présente séance a été signifié à tous les membres du Conseil dans le délai imparti pour y prendre en considération les sujets suivants, à savoir :

Ordre du jour

1. Règlement n^o 2018-257 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2018 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
2. Règlement n^o 2018-258 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2018 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption
3. Impartition de la liste référendaire / Autorisation
4. Remboursement au PRQ (Programme Rénovation Québec) / Autorisation
5. Renouvellement de la couverture d'assurance générale de la Ville (MMQ) / Autorisation
6. SAAQ – Renouvellement du loyer / Autorisation
7. Renouvellement de la location d'un entrepôt pour divers équipements du service des Travaux publics / Autorisation
8. Demande de PIIA-17-2017 par M. Gilbert Côté, mandataire – lot 6 170 221 à l'angle de l'avenue Cécile et de la rue de l'Horizon
9. Règlement n^o 2017-13-04 modifiant le règlement n^o 13 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements (règlements n^{os} 53, 133 et 243) / Adoption
10. Période de questions
11. Levée de la séance

Résolution 2017-12-493

Règlement n^o 2018-257 fixant les taxes, tarifications et compensations pour l'année 2018 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption

Considérant que copie du règlement n^o 2018-257 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

Séance extraordinaire du 19 décembre 2017 (19 h 15)

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement sont dûment accomplies;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 2018-257 fixant les taux de taxes, tarifications et compensations pour l'année 2018 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

Résolution 2017-12-494

Règlement n° 2018-258 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2018 ainsi que les modalités de leur paiement et le taux d'intérêt sur tout solde impayé / Adoption

Considérant que copie du règlement n° 2018-258 a été remise à chacun des membres du Conseil à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que mention est faite de l'objet et de la portée dudit règlement ;

Considérant que toutes les formalités liées à l'adoption du règlement sont dûment accomplies;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu que le règlement intitulé « règlement n° 2018-258 fixant le taux de compensation pour le service d'aqueduc et la consommation d'eau potable pour l'année 2018 » soit, et est adopté, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-495

Impartition de la liste référendaire / Autorisation

Il est proposé par Michel Denicourt

Et résolu d'octroyer un mandat pour l'impartition de la liste électorale en vue du scrutin référendaire du dimanche 4 mars 2018 à Innovision+ de Québec, selon l'estimation budgétaire au montant de 1 800 \$ plus les taxes, tel que décrit dans l'offre de service datée du 13 décembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-496

Remboursement au PRQ (Programme Rénovation Québec) / Autorisation

Il est proposé par André Deschamps

Et résolu

Séance extraordinaire du 19 décembre 2017 (19 h 15)

- D'autoriser le remboursement à la Société d'habitation du Québec d'un montant de 32 000 \$ relativement à des aides financières versées dans le cadre du PRQ (Programme Rénovation Québec);
- D'autoriser le maire ou le maire suppléant de même que la directrice générale et greffière, M^e Isabelle François ou la directrice générale adjointe et trésorière, M^{me} Micheline Quilès, à signer tous les documents relatifs à cette transaction, pour et au nom de la Ville de Saint-Césaire.

Que la présente résolution annule et remplace la résolution n° 2017-11-440 à ce même sujet.

Adoptée à l'unanimité

Le point 5 du présent ordre du jour est reporté à la séance du 9 janvier 2018.

Résolution 2017-12-497

SAAQ – Renouvellement du loyer 2018 / Autorisation

Il est proposé par Denis Chagnon

Et résolu de renouveler le bail signé entre Les Immeubles JJC et la Ville de Saint-Césaire pour une durée d'un (1) an relativement à la location du 1220, avenue Saint-Paul pour le montant de 1 313,25 \$/ mois plus les taxes pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2018, déneigement en sus.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-498

Location d'un entrepôt pour divers équipements du service des Travaux publics / Renouvellement d'un bail

Il est proposé par Joanie Généreux

Et résolu de renouveler la location, pour l'entreposage d'équipements du service des Travaux publics, d'une bâtisse sise sur le lot n° 1 594 358 et située au 1389, route 112 à Rougemont, propriété de M^{me} Simone Martel, pour l'année 2018 basée sur un montant forfaitaire annuel de 1 150 \$ et payable au prorata de l'utilisation mensuelle réellement effectuée.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-499

PIIA-17-2017 relatif à la construction de nouvelles habitations trifamiliales jumelées sur le lot n° 6 170 221 situé à l'angle de l'avenue Cécile et de la rue de l'Horizon, projet déposé par M. Gilbert Côté, mandataire / Autorisation

Considérant la demande d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présentée en vertu du règlement de PIIA n° 69 et amendements, par M. Gilbert Côté, mandataire, pour la construction de nouvelles habitations trifamiliales jumelées dans la zone 127, sur le

Séance extraordinaire du 19 décembre 2017 (19 h 15)

lot n° 6 170 221 du cadastre du Québec, situé à l'angle de l'avenue Cécile et de la rue de l'Horizon, Saint-Césaire;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) juge que ledit projet respecte les objectifs et critères contenus audit règlement de PIIA n° 69 et amendements;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Viens

Et résolu que le Conseil municipal approuve et autorise, tel que déposé, le PIIA-17-2017 présenté par le mandataire, M. Gilbert Côté, pour le projet de construction de nouvelles habitations trifamiliales jumelées dans la zone 127, sur le lot n° 6 170 221 du cadastre du Québec, situé à l'angle de l'avenue Cécile et de la rue de l'Horizon à Saint-Césaire.

Adoptée à l'unanimité

Résolution 2017-12-500

Règlement n° 2017-13-04 modifiant le règlement n° 13 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements (règlements n°s 53, 133 et 243) / Adoption

Considérant qu'une copie du règlement n° 2017-13-04 modifiant le règlement n° 13 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements (règlements n°s 53, 133 et 243) a été remise à chacun des membres du Conseil municipal à l'intérieur des délais prévus à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19);

Considérant que ce règlement a pour objet de remplacer l'article 9 dudit règlement pour modifier le nombre de membres issus du Conseil municipal et celui des résidents de la Municipalité pour la composition du CCU;

Considérant que toutes les formalités sont accomplies;

En conséquence,

Il est proposé par Jacques Bienvenue

Et résolu d'adopter le règlement n° 2017-13-04 modifiant le règlement n° 13 constituant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et ses amendements (règlements n°s 53, 133 et 243).

Adoptée à l'unanimité

Période de questions

Levée de la séance.

Guy Benjamin
Maire

M^e Isabelle François
Directrice générale et greffière

Certificat de crédits

JE SOUSSIGNÉE, MICHELINE QUILÈS, TRÉSORIÈRE, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QU'IL Y A DES CRÉDITS DISPONIBLES POUR LES DÉPENSES DÉCRITES DANS LES RÉSOLUTIONS SUIVANTES :

2017-12-495, 2017-12-496, 2017-12-497, 2017-12-498.

Micheline Quilès
Trésorière